



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Attaques de vautours - Élevage de Bovins

Question écrite n° 32864

### Texte de la question

M. Jean-Yves Bony appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la multiplication d'attaques de « Vautours fauves », sur les troupeaux en estive. Ce phénomène est inédit et dû au changement de comportement de ce « rapace » qui se mue maintenant en « prédateur ». Dans le département du Cantal, les éleveurs font front pour dénoncer ces attaques : une vingtaine recensées ces derniers mois. Selon le témoignage d'un agriculteur qui a assisté à la scène cruelle, ce vautour devenu prédateur, cerne le troupeau, le met dans un état de stress puis attaque l'animal en le mutilant. Dans les années 90, ce charognard « espèce protégée » a été réintroduit dans les Pyrénées et le sud du Massif Central, avec un objectif de 350 couples maximum. Pourtant, en 2000, on a enregistré une hausse de 25 % par an du nombre de vautours, qui est passé, avec l'élimination des placettes à 20 %. Actuellement, il y aurait 750 couples, soit 1 500 vautours, sans compter les moins de cinq ans et les plus de dix-huit ans, non reproducteurs, mais en réalité, ils seraient au nombre de 3 000. Ce phénomène va certainement poser à court terme la régulation des populations de « Vautours fauves », cette espèce protégée n'étant pas encore considérée comme « prédateur ». Force est de constater que malgré une réelle mobilisation des services départementaux de l'État sur le sujet, les solutions peinent à être trouvées. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en la matière pour enrayer efficacement ces attaques sur des animaux vivants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Bony](#)

**Circonscription :** Cantal (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32864

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 octobre 2020](#), page 6970

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)